



PRÉFET DU CANTAL

**Direction Départementale des
Territoires du CANTAL**

Aurillac, le 15 juin 2020

Service de l'Economie Agricole

**22, rue du 139ème R.I. - BP 10414
15004 AURILLAC CEDEX**

04.63.27.66.66

Dossier n° : AE 20.0106

Demandeur : PARISSON Adrien

Date d'enregistrement de la demande : 14/05/2020

Date limite de candidature : 24/07/2020

➔ Si à l'issue du délai de quatre mois fixé à partir du 24 juin 2020 de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 24 octobre 2020.

Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
SAINT-VINCENT-DE-SALERS	27,73	VON BERLICHINGEN Ghislaine	Section AI 152,265 j,265i,266,267,268,270,301, Section AK 36,37,39,184, Section AL 14,15,16,17,19,20,21,23,24,
SAINT-VINCENT-DE-SALERS	1,89	PARISSON Adrien	Section AK 192
SAINT-VINCENT-DE-SALERS	2,27	PIGOT Claude	Section AD 258,259,279, Section AI 50,53
SAINT-VINCENT-DE-SALERS	0,24	CHADEFAUX Ginette	Section A 434
LE VAULMIER	0,60	CELSE M-Pierre	Section AB 367
SAINT-VINCENT-DE-SALERS	0,77	CELSE M-Pierre	Section AD 135,136,142
SAINT-VINCENT-DE-SALERS	0,60	FONTAINE Denis	Section F 22
SAINT-VINCENT-DE-SALERS	47,65	RAYNAL Serge	Section AD 200,229j,229k,230,240,243,244, 245,253j,253k,260,261, 263,264,265,268,272j,272k,280, 282,284,332j,332k, 334,336,393, 395,410,412,87j,87k,89,90,91,92, 93,95,97,106,107,159,160,163j, 163k,165,220,270,273j,273k,278, 281,286aj,286ak,364,417j,417k, 418,419,420, Section AH 59,62,64,65,66,68, Section AI 51,59j,59k,

			209,217,227aj,227ak,228j,228k,235,284,396, Section AL 27j,27k,34,35,39,40,41,
TRIZAC	23,13	RAYNAL Serge	Section B 217,218,221a,222,280,397j,397k,
LE VAULMIER	2,57	RAYNAL Serge	Section AB 371j,371k,371l,

Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée. Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État : <http://www.cantal.gouv.fr/> dans les rubriques Politiques publiques/Agriculture/Politique foncière